



La Défense, le 4 février 2016

MESSAGE 2016 – 02

CONCERTATION RELATIVE A LA TRANSPOSITION DU « PPCR » A LA POLICE NATIONALE ET AU « PROTOCOLE PRESIDENTIEL »

Cher(e)s collègues,

Le 26 janvier 2016, les représentants du SCPN ont participé, aux côtés des autres membres de l'UNSA-FASMI, à une première réunion bilatérale de concertation destinée à concrétiser dans un protocole les engagements pris par le Président de la République envers les policiers, le 22 octobre 2015 (une nouvelle audience présidentielle se tiendra à ce sujet d'ici fin mars 2016).

Cette réunion, présidée par Mme KIRRY, directrice des ressources et des compétences de la police nationale, a porté à la fois sur la transposition du protocole « parcours professionnel, carrières et rémunérations (PPCR) » à la police nationale **(1)** et sur des propositions spécifiques à cette dernière, dans le cadre du « protocole présidentiel » **(2)**.

1. La transposition du « PPCR » à la police nationale

Rappelons que ce protocole, signé notamment par l'UNSA à l'automne 2015 et qui concerne l'ensemble de la fonction publique, prévoit principalement, sur la période 2017-2020 :

- la restructuration et la revalorisation des corps des catégories « A » et « C »¹ ;
- la garantie d'un déroulement de carrière sur au moins deux grades pour tous les agents ;
- le transfert d'une partie du régime indemnitaire sur de l'indiciaire (« primes/points ») ;
- la refonte des grilles indiciaires des corps des catégories « A », « B » et « C » ;
- l'amélioration des procédures de recrutement ;
- la simplification et l'harmonisation de l'appréciation de la valeur professionnelle ;
- la facilitation des mobilités entre les trois fonctions publiques.

¹ Les corps de la catégorie « B » ont déjà bénéficié d'un « nouvel espace statutaire » (NES) depuis 2009.

A noter que le « PPCR » ne concerne pas directement les corps de la haute fonction publique, à laquelle appartiennent les commissaires de police. Ces corps devraient faire l'objet d'une réflexion spécifique qui sera lancée en 2016. Nous avons récemment attiré l'attention de l'UNSA-fonction publique, sous couvert de la FASMI, sur ce point, crucial à nos yeux.

Concernant la transposition du protocole à la police nationale, l'engagement du Président de la République se traduit essentiellement par un maintien des différentiels positifs de rémunération en faveur des corps actifs, ainsi que par une application dès le 1^{er} janvier 2017.

Plus concrètement, les propositions formulées par l'administration sont les suivantes :

- concernant le corps de commandement (CC) : la fusion des deux premiers grades (lieutenant et capitaine), la revalorisation des échelons sommitaux de chaque grade et la création d'un grade à accès fonctionnel (GRAF) ;
- concernant le corps d'encadrement et d'application (CEA) : la revalorisation des échelons sommitaux de chaque grade, moyennant des allongements de carrière ;
- concernant les corps de police technique et scientifique (PTS) : la création d'un échelon spécial pour les ingénieurs et la revalorisation de la grille des techniciens et des ASPTS.

2. Les propositions spécifiques à la police nationale

Dans le cadre du « protocole présidentiel », les propositions présentées sont les suivantes :

- pour le CCD, un repyramidage permettant d'éviter le « goulot d'étranglement » sur le grade de CD après la mise en œuvre du GRAF (Cf. notre message 2016-01) et l'augmentation du contingent de l'échelon spécial de commissaire de police (+100) ;
- pour le CC, l'élargissement des conditions d'accès à plusieurs indemnités ;
- pour le CEA, l'augmentation du nombre de majors exceptionnels et RULP, la résorption des viviers de « QB » et la revalorisation de la « prime OPJ » ;
- pour les ADS, le paiement des heures de nuit et la revalorisation d'indemnités ;
- pour les corps PTS, la revalorisation de l'indemnité PTS, la création d'une « ISS PTS » et la requalification d'une partie des ASPTS dans le corps des techniciens ;
- pour les psychologues, une revalorisation de la grille indiciaire et du complément indemnitaire, en contrepartie d'une convergence des durées du temps « FIR » ;
- enfin, pour tous les fonctionnaires actifs, une « remise à plat » complète des conditions d'attribution de la prime de fidélisation en secteur « difficile ».

L'ensemble de ces propositions (« PPCR » + protocole présidentiel) a fait l'objet de nombreuses réactions et contre-propositions de la part de nos partenaires de la FASMI.

Concernant plus particulièrement les commissaires de police, nous avons déploré que les rares avancées concernant notre corps ne soient pas encore arbitrées à ce stade, même si l'administration nous a donné « de très gros espoirs » sur les deux points évoqués.

Soyez certain(e)s que nous défendrons vos intérêts avec force et opiniâtreté dans le cadre de cette négociation, tout en poursuivant notre participation constructive mais vigilante à la mise en œuvre d'un dispositif « GRAF » qui comporte encore bien des incertitudes.

Comme à l'accoutumée, nous vous tiendrons régulièrement informé(e)s des avancées obtenues.

Bien sincèrement.

Le secrétariat général

Céline BERTHON
Secrétaire Général



Jean-Luc TALTAVULL
Secrétaire Général Adjoint



Richard THERY
Secrétaire Général Adjoint

